

13 COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

TRADUCTION- INTERPRÉTATION INUTTITUT

PROGRAMME D'ÉTUDES
5204

TRADUCTION- INTERPRÉTATION INUTTITUT

**PROGRAMME D'ÉTUDES
5204**

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1997 – 97-0749

ISBN : 2-550-32367-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1997

COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

TRADUCTION - INTERPRÉTATION INUTTITUT

PROGRAMME D'ÉTUDES 5204

Juin 1997

Le programme *Traduction - interprétation inuttitut*,
qui conduit au diplôme d'études professionnelles,
prépare à l'exercice du métier de

**TRADUCTRICE-INTERPRÈTE et de TRADUCTEUR-
INTERPRÈTE**

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreuses collaborations entre les milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les représentants et les représentantes de l'industrie qui ont contribué par leur participation à l'atelier d'analyse de la situation de travail et à l'élaboration du présent programme d'études.

Martha Annanack
Traductrice
Régie régionale de la Santé et des Services
sociaux
Kuujjuaq

Louisa Elijasialuk
Interprète
CLSC
Inukjuaq

Gina Esperon
Interprète
Module du Nord
Hôpital Tulattavik et Inuulitsivik
Montréal

Alicie Kanayuk
Interprète
Hôpital Inuulitsivik
Puvirnituk

Jimmy Mark
Traducteur-interprète pigiste
Régie régionale de la Santé et des Services
sociaux
Kuujjuaq

Harry Okpik
Traducteur-interprète pigiste
Quaqtaq

Sarah Tukulak
Traductrice-interprète
Direction de la protection de la jeunesse
Puvirnituk

Harriet Keleutak
Traductrice-interprète
Commission scolaire Kativik
Montréal

Madge Pomerleau
Traductrice-interprète
Commission scolaire Kativik
Montréal

Minnie Grey
Directrice générale
Hôpital Tulattavik
Kuujjuaq

Martha Kauki
Traductrice-interprète pigiste
Kangirsuk

Charlie Nowkawalk
Traducteur-interprète
Inukjuaq

Atasi Pilurttut
Traducteur-interprète juridique
Kangisujuaq

Équipe de production

Conception et rédaction

Jacques Raymond et Robert Watt
Traducteurs-interprètes et conseillers pédagogiques

Soutien technique

Anne-Marie Gohier
Conseillère en élaboration de programmes

Éditique

Odile Béland
Agente de secrétariat

Coordination

Micheline Chartrand
Coordonnatrice de l'éducation des adultes
Commission scolaire Kativik

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la
Division des services linguistiques du Ministère

Le présent programme d'études *Traduction - interprétation inuttitut* est édicté en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.-I-13-3).

Il a été soumis aux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* (L.R.Q., c C-60) tel que remplacé par l'article 569 du chapitre 84 des lois de 1988.

Pauline Marois
Ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3

Première partie

1	SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2	BUTS DE LA FORMATION	9
3	COMPÉTENCES	11
4	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU	15
5.1	DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.2	GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	16

Deuxième partie

Première session

MODULE 1 :	MÉTIER ET FORMATION	21
MODULE 2 :	TRAITEMENT DE TEXTES ANGLAIS	23
MODULE 3 :	TRAITEMENT DE TEXTES INUTTITUT	25
MODULE 4 :	COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL	27
MODULE 5 :	TECHNIQUES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION	31
MODULE 6 :	INTERPRÉTATION CONSÉCUTIVE DE L'INUTTITUT À L'ANGLAIS	33
MODULE 7 :	INTERPRÉTATION CONSÉCUTIVE DE L'ANGLAIS À L'INUTTITUT	35

Deuxième session

MODULE 8 :	TRADUCTION À VUE	37
MODULE 9 :	RECHERCHE LANGAGIÈRE	39
MODULE 10 :	RECHERCHE RELATIVE À UN SUJET	41
MODULE 11 :	TRADUCTION DE L'ANGLAIS À L'INUTTITUT	43
MODULE 12 :	TRADUCTION DE L'INUTTITUT À L'ANGLAIS	45
MODULE 13 :	ADAPTATION EN FONCTION DE DIALECTES INUTTITUT	47

MODULE 14 :	TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE MÉDICAL	49
MODULE 15 :	TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE JURIDIQUE	51

Troisième session

MODULE 16 :	TÂCHES DE BUREAU	53
MODULE 17 :	TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE ÉDUCATIF	55
MODULE 18 :	TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE DE SERVICES SOCIAUX ...	57
MODULE 19 :	GESTION D'UNE PETITE ENTREPRISE DE TRADUCTION	59
MODULE 20 :	INTERPRÉTATION SIMULTANÉE	61
MODULE 21 :	RECHERCHE D'EMPLOI	63
MODULE 22 :	INTÉGRATION AU MILIEU DU TRAVAIL	65

Tableaux

TABLEAU 1 :	SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
TABLEAU 2 :	MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN TRADUCTION ET INTERPRÉTATION	12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Traduction - interprétation inuttitut* conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs, découpé en modules et structuré par sessions. Il est conçu selon une approche globale, dans laquelle on tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du d'évaluation.

Le programme *Traduction - interprétation inuttitut* conduit au diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme est de 1 440 heures; de ce nombre, 975 heures sont consacrées à

l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 465, à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 22 modules dont la durée varie de 30 à 120 heures (multiples de 15) et comprend le temps requis pour l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et pour l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble du projet de formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, des données essentielles. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième, les compétences; le quatrième, les objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche global, trois documents accompagnent le programme : le *Guide pédagogique*, le *Guide d'évaluation* et le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module (d'un programme)

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à 15 heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Traduction - interprétation inuttitut

Code du programme : 5204

Nombre de modules : 22
Durée en heures : 1 440
Valeur en unités : 96

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
480512	1. Métier et formation	30	2
480523	2. Traitement de textes anglais	75	5
480533	3. Traitement de textes inuttitut	60	4
480552	4. Communication en milieu de travail	30	2
480564	5. Techniques de traduction et d'interprétation	60	4
480576	6. Interprétation consécutive de l'inuttitut à l'anglais	90	6
480586	7. Interprétation consécutive de l'anglais à l'inuttitut	90	6
480594	8. Traduction à vue	60	4
480604	9. Recherche langagière	60	4
480614	10. Recherche relative à un sujet	60	4
480628	11. Traduction de l'anglais à l'inuttitut	120	8
480638	12. Traduction de l'inuttitut à l'anglais	120	8
480643	13. Adaptation en fonction de dialectes inuttitut	45	3
480654	14. Traduction et interprétation en contexte médical	60	4
480664	15. Traduction et interprétation en contexte juridique	60	4
480672	16. Tâches de bureau	30	2
480684	17. Traduction et interprétation en contexte éducatif	60	4
480694	18. Traduction et interprétation en contexte de services sociaux	60	4
480704	19. Gestion d'une petite entreprise de traduction	60	4
480718	20. Interprétation simultanée	120	8
480722	21. Recherche d'emploi	30	2
480734	22. Intégration au milieu du travail	60	4

Tableau I

* Une unité équivaut à 15 heures.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Traduction - interprétation inuttitut*.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Traduction - interprétation inuttitut* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, du milieu professionnel.

Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier de traductrice-interprète et traducteur-interprète

- lui permettre d'effectuer correctement et avec une performance acceptable, au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au travail de traductrice-interprète et traducteur-interprète;
- lui permettre d'évoluer convenablement dans son travail en favorisant :
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles qui rendent possibles des choix judicieux au moment de l'exécution des tâches;
 - le développement des capacités d'analyse et de résolution de problèmes dans l'exécution des tâches;
 - le renforcement des habitudes de précision et de rapidité dans l'exécution des tâches de traductrice-interprète et traducteur-interprète;
 - le souci de communiquer efficacement avec ses supérieures ou supérieurs, ses collègues, des spécialistes du domaine technique, des aînées et aînés, des clientes et clients, en faisant un bon usage de l'inuttitut et de l'anglais;
 - l'acquisition d'une attitude professionnelle et le développement du sens des responsabilités;
 - l'habitude d'une préoccupation constante au regard de la santé et de la sécurité au travail.

Assurer l'intégration à la vie professionnelle

- lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse et travailleur;
- lui faire connaître le marché du travail en général et le contexte du métier en particulier;
- lui permettre de connaître le métier pour faciliter son intégration à un milieu de travail.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- lui permettre de développer son sens de l'initiative, sa créativité, son autonomie, le goût de la réussite et le sens des responsabilités;
- lui permettre de développer le souci de la qualité dans l'exécution des tâches;
- lui permettre de comprendre des concepts liés à des techniques et à des outils de travail en constante évolution;
- lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces.

Assurer la mobilité professionnelle

- lui permettre d'acquérir une solide formation de base;
- lui permettre d'acquérir une attitude positive à l'égard des changements professionnels et techniques;
- lui permettre d'accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer et de connaître des techniques de recherche et de documentation;
- lui permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3 COMPÉTENCES

Les compétences sur lesquelles portent le programme *Traduction - interprétation inuttitut* sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales portent sur des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres choses, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (O) indique quant à lui un rapport entre

une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La matrice des objets de formation a été conçue en tenant compte des orientations et des buts de formation du programme, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle. L'organisation des sessions du programme tient compte de ces exigences.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN TRADUCTION - INTERPRÉTATION INUTTITUT		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)			COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technique, des disciplines, du développement personnel, etc.)										TOTAUX	
				Organiser le travail	Effectuer le travail	Vérifier le travail	Procéder au traitement de textes anglais	Procéder au traitement de textes nuttitut	Communiquer en milieu du travail	Appliquer des techniques de traduction et d'interprétation	Effectuer une recherche langagière	Effectuer une recherche sur un sujet	Effectuer des tâches de bureau	Appliquer les techniques de gestion d'une petite entreprise de traduction	Effectuer une recherche d'emploi	NOMBRE D'OBJECTIFS		
NUMÉROS	NUMÉROS																	
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T					C	C	S	C	C	C	C	C	S	9		
	DURÉE		h				75	60	30	60	60	60	30	60	30		465	
1	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	S	30	△	△	△	○	○	○	○	○	○	○	○	○			
6	Effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'inuttitut à l'anglais	C	90	△	▲				●	●	○	○						
7	Effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'anglais à l'inuttitut	C	90	△	▲				●	●	○	○						
8	Traduire à vue un message écrit	C	60		▲				●	●								
11	Traduire un message écrit de l'anglais à l'inuttitut	C	120	▲	▲	▲		●	○	●	●	●	●	○				
12	Traduire un message écrit de l'inuttitut à l'anglais	C	120	▲	▲	▲	●		○	●	●	●	●	○				
13	Adapter du matériel en fonction de dialectes inuttitut	C	45	▲	▲	▲		●	○	●	●	○	●					
14	Traduire et interpréter en contexte médical	C	60	▲	▲	▲		●	●	●	●	●	●	○				
15	Traduire et interpréter en contexte juridique	C	60	▲	▲	▲		●	●	●	●	●	●	○				
17	Traduire et interpréter en contexte éducatif	C	60	▲	▲	▲		●	●	●	●	●	●	○				
18	Traduire et interpréter en contexte de services sociaux	C	60	▲	▲	▲		●	●	●	●	●	●	○				
20	Effectuer l'interprétation simultanée d'un message	C	120	△	▲	▲			●	●	●							
22	S'intégrer au milieu du travail	C	60	△	△	△	○	○	○	○	○	○	○	○	○			
NOMBRE D'OBJECTIFS		13														22		
DURÉE DE LA FORMATION			975														1440	

T: Type d'objectif

Comportement (C)

Situation (S)

h: Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel

▲ Application d'un lien fonctionnel

○ Existence d'un lien fonctionnel

● Application d'un lien fonctionnel

Entre les compétences particulières

et le processus

Entre les compétences générales

et les compétences particulières

*Objet de formation sans objectif particulier

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Traduction - interprétation inuttitut* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés de l'énoncé des compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'application des principes, des règles et des méthodes de la traduction et de l'interprétation

- Appliquer des techniques de traduction et d'interprétation.
- Effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'inuttitut à l'anglais.
- Effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'anglais à l'inuttitut.
- Traduire à vue un message écrit.
- Traduire un message écrit de l'anglais à l'inuttitut.
- Traduire un message écrit de l'inuttitut à l'anglais.
- Adapter du matériel en fonction de dialectes inuttitut.
- Effectuer l'interprétation simultanée d'un message.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'application des principes, des règles et des méthodes dans le domaine langagier

- Effectuer une recherche langagière.
- Effectuer une recherche sur un sujet.
- Traduire et interpréter en contexte médical.

- Traduire et interpréter en contexte juridique.
- Traduire et interpréter en contexte éducatif.
- Traduire et interpréter en contexte de services sociaux.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'application des principes, des règles et des méthodes essentiels à la gestion d'une petite entreprise de traduction

- Appliquer les techniques de gestion d'une petite entreprise de traduction.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques

- Procéder au traitement de textes anglais.
- Procéder au traitement de textes inuttitut.
- Effectuer des tâches de bureau.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Communiquer en milieu de travail.
- Effectuer une recherche d'emploi.
- S'intégrer au milieu de travail.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées conformément à leur présentation à la section 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en termes de comportement ou de situation et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en termes de comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en termes de situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats obtenus varient d'un élève à un autre. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de second niveau servent de repères pour les apprentissages préalables à ceux *directement requis* pour l'atteinte d'un objectif de premier niveau. Ils sont groupés en fonction des précisions (voir 5.2 A) ou des phases (voir 5.2 B) de l'objectif opérationnel de premier niveau.

REMARQUES

Les objectifs opérationnels de premier et de second niveau supposent la distinction nette de deux paliers d'apprentissages :

- au premier palier, les apprentissages qui concernent les savoirs préalables;
- au second palier, les apprentissages qui concernent la compétence.

Les objectifs opérationnels de second niveau indiquent les savoirs préalables. Ils servent à préparer les élèves pour les apprentissages directement nécessaires à l'acquisition d'une compétence. On devrait toujours les adapter aux besoins particuliers des élèves ou des groupes en formation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- Les précisions ou les phases de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2) détermine ou oriente des apprentissages globaux d'intégration et de synthèse, ce qui permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

Pour atteindre les objectifs, les activités d'apprentissage suivantes pourraient être prévues :

- des activités particulières pour les objets d'apprentissage liés aux objectifs de premier niveau;
- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en termes de comportement

L'objectif défini en termes de comportement comprend six composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève au moment de vérifier si elle ou il a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif :

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

B. Lecture d'un objectif défini en termes de situation

Un objectif défini en termes de situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissages telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'auto-évaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Seconde partie

B. Lecture d'un objectif défini en termes de situation

Un objectif défini en termes de situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissages telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'auto-évaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Seconde partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION

Code : 480512

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise
en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le projet de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier

- S'informer sur le marché du travail dans le domaine de la traduction et de l'interprétation : types d'entreprise, perspectives d'emploi, rémunération, possibilités d'avancement et de mutation et critères et processus de sélection des candidates et des candidats.
- S'informer sur la nature et les exigences de l'emploi au cours de rencontres avec des employeurs et par l'examen de documents.
- Voir la possibilité de créer son entreprise ou de travailler à son compte.
- Partager sa perception du métier avec le groupe.

PHASE 2 : Information sur le projet de formation et engagement dans la démarche

- Répertorier les habiletés, les aptitudes, les attitudes et les connaissances nécessaires pour pratiquer le métier.
- S'informer sur le projet de formation.
- Vérifier la concordance du programme de formation avec à la situation de travail en traduction et en interprétation.
- Faire part de ses premières réactions envers le métier et la formation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : **Évaluation et confirmation de son orientation**

- Préciser ses goûts, ses aptitudes, ses champs d'intérêt et ses qualités personnelles.
- Comparer ses goûts, ses aptitudes, ses champs d'intérêt et ses qualités personnelles avec les exigences du travail de traduction et d'interprétation.
- Reconnaître les forces qui faciliteront son travail, ainsi que les faiblesses qu'il faudra pallier.
- Donner les raisons qui motivent son choix de poursuivre ou non la démarche de formation.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinion entre les élèves et permettre à toutes et à tous de s'exprimer.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste du métier.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des rencontres avec des représentantes et représentants de cabinets de traduction et d'interprétation.
- Assurer la disponibilité de la documentation pertinente : renseignements sur le métier, programmes de formation et guides.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.
 - Présente sa perception du métier en faisant le lien avec les données recueillies.
- PHASE 2 :
- Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour pratiquer le métier.
 - Examine les documents déposés.
 - Exprime sa perception du programme de formation et ses réactions.
- PHASE 3 :
- Présente un sommaire de ses goûts, de ses champs d'intérêts, de ses aptitudes et de ses qualités personnelles.

MODULE 2 : TRAITEMENT DE TEXTES ANGLAIS

Code : 480535

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
procéder au traitement de textes anglais
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - d'un micro-ordinateur;
 - d'un logiciel de traitement de texte;
 - d'une imprimante.
- Saisir un texte de 250 mots (ou 1 250 frappes) à partir d'un document de référence.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Vitesse de 25 mots (ou 125 frappes) à la minute.
- Utilisation efficace du logiciel de traitement de texte.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Saisir un texte anglais.
- B. Utiliser une méthode de doigté.
- C. Définir les paramètres de mise en page.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Sélection des touches appropriées.
- Texte complet.
- Sans fautes.
- Utilisation des doigts appropriés.
- Yeux fixés sur le texte.
- Centrage approprié.
- Marge et alinéa appropriés.
- Justification appropriée.
- Interligne approprié.
- En-tête et bas de page appropriés.
- Pagination appropriée.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

D. Utiliser les outils d'aide.

E. Gérer des fichiers.

F. Imprimer un document.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation correcte d'un :
 - dictionnaire;
 - théaurus;
 - correcteur grammatical;
 - correcteur orthographique.
- Identification pertinente du document.
- Sauvegarde appropriée du fichier sur disque dur ou disquette.
- Création de répertoires et de sous-répertoires.
- Sélection des fonctions d'impression appropriées.
- Nombre précis de copies imprimées.
- Pages imprimées correctement.

MODULE 3 : TRAITEMENT DE TEXTES INUTTITUT

Code : 480544

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
procéder au traitement de textes inuttitut
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - d'un micro-ordinateur;
 - d'un logiciel de traitement de texte;
 - d'une imprimante.
- Saisir un texte de 1 250 frappes à partir d'un document de référence.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Vitesse de 125 frappes à la minute.
- Utilisation efficace du logiciel de traitement de texte.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Saisir un texte.
- B. Utiliser une méthode de doigté.
- C. Définir les paramètres de mise en page.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Sélection des touches appropriées.
- Texte complet.
- Sans faute.
- Utilisation des doigts appropriés.
- Yeux fixés sur le texte.
- Centrage approprié.
- Marge et alinéa appropriés.
- Justification appropriée.
- Interligne approprié.
- En-tête et bas de page appropriés.
- Pagination appropriée.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

D. Gérer des fichiers.

E. Imprimer un document.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Identification pertinente du document.
- Sauvegarde appropriée du fichier sur disque dur ou disquette.
- Création de répertoires et de sous-répertoires.
- Sélection des fonctions d'impression appropriées.
- Nombre précis de copies imprimées.
- Pages imprimées correctement.

MODULE 4 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Code : 480552

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
communiquer en milieu de travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les principes de la communication.
- Comprendre l'importance de la communication.
- Appliquer des principes et des techniques de communication.
- Avoir conscience de ses forces et de ses limites dans sa façon de communiquer.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Sensibilisation aux principes généraux de la communication**

- S'informer sur les éléments du processus de communication.
- Inventorier les obstacles à la communication.
- S'informer sur les éléments d'une communication efficace.
- S'informer sur la communication non verbale.
- À partir de situations vécues dans sa vie personnelle ou professionnelle, examiner sa façon de communiquer en prenant conscience de son style propre, ainsi que de ses points forts et ses points faibles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 2 : **Sensibilisation à l'exécution du travail en équipe**

- S'informer sur le fonctionnement d'une équipe de travail.
- Observer le fonctionnement d'une équipe de travail et constater l'importance d'une bonne communication.
- S'informer sur les principales étapes permettant de résoudre des problèmes en équipe.
- Expérimenter des techniques de travail créatif en équipe.

PHASE 3 : **Application de techniques de communication dans différentes situations de travail**

- À partir de jeux de rôles, expérimenter des situations normales et difficiles avec des collègues, des supérieures et supérieurs et des clientes ou clients, dans lesquelles on doit :
 - transmettre de l'information;
 - recevoir de l'information;
 - consulter une ou un spécialiste sur un sujet;
 - donner son avis sur un sujet.

PHASE 4 : **Évaluation de sa façon de communiquer**

- Faire le bilan de ses points forts et de ses points faibles relativement à sa façon de communiquer avec ses collègues, des supérieures et supérieurs et des clientes ou clients.
- Faire le bilan des habiletés acquises dans ce module.
- Indiquer les moyens à prendre pour améliorer la communication.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat de confiance et d'ouverture.
- Utiliser de façon importante les techniques du jeu de rôle et de simulation dans des mises en situation représentatives du milieu de travail.
- Faciliter les échanges d'opinion par l'utilisation des techniques d'animation.
- Encourager et soutenir les élèves éprouvant de la difficulté à communiquer.
- Encourager les élèves à expérimenter de nouveaux comportements.
- Privilégier le travail en sous-groupes pour que les personnes puissent, à tour de rôle, participer à des situations.
- Fournir des grilles facilitant l'observation et l'analyse des mises en situation.
- Guider la démarche d'évaluation des élèves en ce qui a trait à leur façon de communiquer et leur fournir des outils appropriés (questionnaires ou grilles d'analyse).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Consulter les sources d'information mises à disposition.
 - Recueillir des données.
 - S'appliquer à examiner sa façon de communiquer.
- PHASE 2 :
- Accepter d'expérimenter différentes techniques de travail en équipe.
 - Participer aux activités d'information.
- PHASE 3 :
- Manifester le souci d'apprendre en participant avec sérieux aux activités.
 - Adopter un langage et un comportement acceptables dans le contexte.
 - Utiliser des outils d'observation et d'analyse.
 - Accepter d'expérimenter différents rôles.
- PHASE 4 :
- Présenter un bilan sur sa façon de communiquer.

MODULE 5 : TECHNIQUES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

Code : 480564

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer des techniques de traduction et d'interprétation
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - interpréter un court message consécutivement (sujet général);
 - traduire un court message écrit (sujet général).
- Suivre les consignes de la professeure ou du professeur.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction et de l'interprétation d'un message :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Appliquer les procédés de traduction et d'interprétation (modulation, adaptation, équivalence, transposition, emprunt, étoffement et calque).
- B. Utiliser les techniques de découpage du message (fonctionnelles, prosodiques, sémantiques et dialectales).

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Application correcte des procédés de traduction et d'interprétation.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Détermination correcte des unités de traduction et d'interprétation.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

MODULE 6 : INTERPRÉTATION CONSÉCUTIVE DE L'INUTTITUT À L'ANGLAIS

Code : 480576

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'inuttitut à l'anglais
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide de situations représentatives du milieu de travail :
 - interpréter consécutivement un message, pendant 15 à 20 minutes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de l'interprétation d'un message :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue parlée.
- Respect des principes de base de l'élocution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Dégager les éléments importants d'un message.
- B. Déterminer les unités d'interprétation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination correcte du sujet.
- Détermination des idées principales.
- Détermination des détails importants.
- Technique appropriée de prise de notes.
- Établissement approprié des unités d'interprétation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- C. Utiliser les techniques de transfert.
- D. Appliquer les conventions de la langue anglaise.
- E. Respecter les faits vocaliques.
- F. Adapter le message à l'auditoire ou à la situation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Transmission fidèle du message.
- Sélection des techniques appropriées au contexte.
- Utilisation correcte des parties du discours.
- Respect des règles de syntaxe et de grammaire.
- Rectitude de :
 - l'intonation;
 - la diction;
 - la prosodie.
- Usage approprié du vocabulaire.
- Personnalisation appropriée du message.
- Prise en compte judicieuse des caractéristiques culturelles, éducationnelles et sociales de l'auditoire.
- Respect des conventions sociales.

MODULE 7 : INTERPRÉTATION CONSÉCUTIVE DE L'ANGLAIS À L'INUTTITUT

Code : 480586

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'interprétation consécutive d'un message de l'anglais à l'inuttitut
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide de situations représentatives du milieu de travail :
 - interpréter consécutivement un message pendant 15 à 20 minutes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de l'interprétation d'un message :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue parlée.
- Respect des principes de base de l'élocution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Dégager les éléments importants d'un message.
- B. Déterminer les unités d'interprétation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination correcte du sujet.
- Détermination des idées principales.
- Détermination des détails importants.
- Technique appropriée de prise de notes.
- Établissement approprié des unités d'interprétation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- C. Utiliser les techniques de transfert.
- D. Appliquer les conventions de la langue inuit-tut.
- E. Respecter les faits vocaliques.
- F. Adapter le message à l'auditoire ou à la situation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Transmission fidèle du message.
- Sélection des techniques appropriées au contexte.
- Utilisation correcte des parties du discours.
- Respect des règles de syntaxe et de grammaire.
- Rectitude de :
 - l'intonation;
 - la diction;
 - la prosodie.
- Usage approprié du vocabulaire.
- Personnalisation appropriée du message.
- Prise en compte judicieuse des caractéristiques culturelles, éducationnelles et sociales de l'auditoire.
- Respect des conventions sociales.

MODULE 8 : TRADUCTION À VUE

Code : 480594

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire à vue un message écrit
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - traduire oralement un document de 250 mots.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue parlée.
- Respect des principes de base de l'élocution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Déterminer le sujet du document.
- B. Déterminer les idées principales.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Application correcte de la technique de survol.
- Application correcte de la technique de lecture rapide.
- Détermination correcte des idées générales.
- Repérage des détails importants.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Transmettre le message.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Transmission fidèle du message.
- Utilisation des techniques de transfert appropriées.
- Respect des faits vocaliques :
 - l'intonation;
 - la diction;
 - la prosodie.
- Respect des conventions de la langue parlée.

MODULE 9 : RECHERCHE LANGAGIÈRE

Code : 480604

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer une recherche langagière
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'une liste de 20 mots de vocabulaire anglais et inuttitut.
- À l'aide d'ouvrages de référence (lexique ou dictionnaire).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Détermination correcte de la composante de mot.
- Interprétation correcte des mots.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Analyser des mots inuttitut couramment utilisés.

B. Analyser des mots anglais couramment utilisés.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination correcte de leurs composantes :
 - racines (radicaux);
 - marqueurs grammaticaux;
 - affixes.
- Détermination correcte des mots.
- Détermination correcte de leurs composantes :
 - racines (radicaux);
 - marqueurs grammaticaux;
 - affixes.
- Compréhension exacte des mots.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

C. Analyser des mots anglais savants.

- Identification correcte :
 - de l'origine;
 - de la racine;
 - des marqueurs grammaticaux;
 - des affixes.

D. Comparer la structure syntaxique de l'inuttitut et de l'anglais.

- Identification correcte des catégories grammaticales.
- Identification correcte :
 - de la position des mots dans la phrase;
 - du sens de la phrase.

E. Appliquer les règles phonologiques de la langue inuttitut.

- Prononciation correcte.
- Orthographe correcte.
- Utilisation correcte des règles :
 - d'assimilation;
 - d'atténuation;
 - d'insertion.

MODULE 10 : RECHERCHE RELATIVE À UN SUJET

Code : 480614

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer une recherche sur un sujet
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de documents de référence.
- Préparer 5 fiches terminologiques sur un sujet donné.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de la recherche terminologique.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Recueillir de la documentation sur un sujet.
- B. Consulter la documentation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation judicieuse des ressources disponibles.
- Sélection de la documentation appropriée.
- Interprétation correcte de la documentation.
- Classification judicieuse des sujets répertoriés.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Analyser le vocabulaire propre à un domaine.

D. Constituer un fichier terminologique.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Classement approprié selon le domaine.
- Collationnement des mots anglais et inuttitut.

- Respect des règles de constitution d'un fichier terminologique.
- Présentation conforme de chacune des fiches.

MODULE 11 : TRADUCTION DE L'ANGLAIS À L'INUTTITUT

Code : 480628

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire un message écrit de l'anglais à l'inuttitut
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - traduire un document de 200 mots.
- À l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue écrite.
- Respect du ton du message d'origine.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du document.
- B. Découper le document.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination précise du domaine.
- Recherche complète des mots non familiers.
- Détermination judicieuse des unités de découpage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Transférer le message de la langue source à la langue cible.

D. Effectuer la correction d'épreuve.

E. Produire le document final.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation judicieuse des procédés de traduction.
- Respect du message original dans son intégralité.
- Collationnement systématique du document original avec le document traduit.
- Correction complète des fautes :
 - d'orthographe;
 - de grammaire;
 - de frappe.
- Respect intégral de la mise en page d'origine.
- Respect de l'échéancier.

MODULE 12 : TRADUCTION DE L'INUTTITUT À L'ANGLAIS

Code : 480638

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire un message écrit de l'inuttitut à l'anglais
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - traduire un document de 200 mots.
- À l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue écrite.
- Respect du ton du message d'origine.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du document.
- B. Découper le document.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination précise du domaine.
- Recherche complète des mots de vocabulaire non familiers.
- Détermination judicieuse des unités de découpage.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Transférer le message de la langue source à la langue cible.

D. Effectuer la correction d'épreuve.

E. Produire le document final.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation judicieuse des procédés de traduction.
- Respect du message original dans son intégralité.
- Collationnement systématique du document original avec le document traduit.
- Correction complète des fautes :
 - d'orthographe;
 - de grammaire;
 - de frappe.
- Respect intégral de la mise en page d'origine.
- Respect de l'échéancier.

MODULE 13 : ADAPTATION EN FONCTION DE DIALECTES INUTTITUT

Code : 480643

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
adapter du matériel en fonction de dialectes inuttitut
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - adapter un document de 200 mots.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de l'adaptation d'un document :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue parlée et écrite.
- Respect du ton du message d'origine.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Sélectionner les éléments à adapter.

B. Définir des éléments de remplacement.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination correcte des éléments à adapter :
 - lexèmes;
 - morphèmes;
 - phonèmes.
- Recherche systématique des éléments de remplacement.
- Sélection judicieuse des éléments de remplacement.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Produire le matériel final.

- D. Transposer dans l'alphabet romain un texte écrit en syllabique.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Respect de la mise en page d'origine.
- Sélection appropriée des syllabiques et des désidences.

- Respect des conventions du code romain écrit.
- Intégration des éléments de remplacement.

MODULE 14 : TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE MÉDICAL

Code : 480654

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire et interpréter en contexte médical
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de documents représentatifs du domaine médical :
 - traduire un texte de 150 mots.
- À l'aide de matériel de référence (lexique et dictionnaire).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue.
- Respect des conventions de la langue écrite.
- Respect du protocole en vigueur dans les établissements de santé.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer une recherche terminologique.
- B. Servir d'interprète dans les échanges de propos entre la ou le médecin et la patiente ou le patient relativement à :
 - une consultation initiale;
 - la transmission de résultats d'examen;
 - une ordonnance;
 - un rapport sur l'état de santé.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation exacte des mots.
- Utilisation de la terminologie médicale appropriée.
- Prononciation correcte.
- Transmission fidèle du message.
- Respect des limites du rôle de l'interprète.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Traduire un document de nature médicale :
- ordonnance (posologie);
 - dépliant d'information.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation de la terminologie médicale appropriée.
- Respect du message écrit dans son intégralité.
- Respect des conventions de la langue écrite.

MODULE 15 : TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE JURIDIQUE

Code : 480664

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire et interpréter en contexte juridique
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de documents représentatifs du domaine juridique :
 - traduire un texte de 200 mots.
- À l'aide de matériel de référence (lexique et dictionnaire).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue écrite.
- Respect des conventions de la langue écrite.
- Respect du protocole propre au contexte juridique.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer une recherche terminologique.
- B. Servir d'interprète dans les échanges de pro-
pos entre :
 - accusé-juge;
 - accusé-défenseur-procureur;
 - témoin-juge.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation exacte des mots.
- Utilisation de la terminologie juridique appropriée.
- Transmission fidèle du message.
- Respect des limites du rôle de l'interprète.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Traduire un document de nature juridique :
- dépliant d'information;
 - procédures judiciaires;
 - jugement rendu.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation de la terminologie juridique appropriée.
- Respect du message écrit dans son intégralité.
- Respect des conventions de la langue écrite.

MODULE 16 : TÂCHES DE BUREAU

Code : 480672

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer des tâches de bureau
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - utiliser un système de courrier électronique;
 - utiliser des machines de bureau.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du processus de gestion des documents.
- Application des procédures appropriées.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Déterminer les priorités.
- B. Tenir à jour un système de classement.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Priorités clairement établies.
- Gestion appropriée des documents (manuelle ou électronique).

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Utiliser des machines de bureau et des systèmes électroniques.

D. Maintenir les stocks nécessaires.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation correcte des machines et systèmes suivants :
 - modem-télécopieur;
 - copieur;
 - courrier électronique;
 - téléphone.
- Prévoir les besoins en ressources matérielles.

MODULE 17 : TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE ÉDUCATIF

Code : 480684

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire et interpréter en contexte éducatif
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de documents représentatifs du domaine éducatif :
 - traduire un texte de 200 mots.
- À l'aide de matériel de référence (lexique et dictionnaire).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message écrit :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue écrite.
- Respect des conventions de la langue écrite.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer une recherche terminologique.
- B. Interpréter les échanges de propos :
- professeur-parent;
 - élève-directeur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation exacte des mots.
- Utilisation de la terminologie éducationnelle appropriée.
- Transmission fidèle du message.
- Respect des limites du rôle de l'interprète.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Traduire un document de nature éducationnel-
le :

- programme d'études;
- document administratif;
- manuel scolaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie éducationnelle appropriée.
- Transmission fidèle du message.
- Respect des conventions de la langue écrite.

MODULE 18 : TRADUCTION ET INTERPRÉTATION EN CONTEXTE DE SERVICES SOCIAUX

Code : 480694

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
traduire et interpréter en contexte de services sociaux
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de documents émanant des services sociaux :
 - traduire un texte de 200 mots.
- À l'aide de matériel de référence (lexique et dictionnaire).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de la traduction d'un message :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue.
- Respect des conventions de la langue.
- Respect du protocole propre aux services sociaux.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer une recherche terminologique.
- B. Interpréter les échanges de propos entre :
 - psychologue-bénéficiaire;
 - directeur-travailleur social-bénéficiaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation exacte des mots.
- Utilisation de la terminologie des services sociaux.
- Transmission fidèle du message.
- Respect des limites du rôle de l'interprète.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- C. Traduire un document traitant des services sociaux :
- dépliant d'information.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Utilisation de la terminologie appropriée aux services sociaux.
- Respect du message dans son intégralité.
- Respect des conventions de la langue écrite.

MODULE 19 : GESTION D'UNE PETITE ENTREPRISE DE TRADUCTION

Code : 480704

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer les techniques de gestion d'une petite entreprise de traduction
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - remplir un formulaire;
 - inscrire des données comptables.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des pratiques commerciales généralement acceptées.
- Propreté des documents.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Préparer les documents nécessaires à l'enregistrement d'une entreprise.
- B. Promouvoir les services d'une entreprise.
- C. Négocier les termes d'un contrat de traduction ou d'interprétation.
- D. Planifier les activités de l'entreprise.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect des procédures d'enregistrement.
- Utilisation des moyens pertinents.
- Respect des conventions en vigueur.
- Assignment d'un contrat à une traductrice-interprète ou à un traducteur-interprète.
- Évaluation juste du temps nécessaire à l'exécution d'un contrat.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

E. Tenir la comptabilité à jour.

F. Remplir des formulaires.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Production appropriée des factures.
- Exactitude des écritures dans les livres comptables.
- Préparation soignée des documents.

MODULE 20 : INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

Code : 480718

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'interprétation simultanée d'un message
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de situations représentatives du milieu de travail :
 - interpréter un message parlé simultanément pendant 20 minutes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de base de l'interprétation d'un message parlé :
 - fidélité au message de départ;
 - uniformité du vocabulaire;
 - usage idiomatique de la langue parlée.
- Respect des principes de base de l'élocution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer une écoute sélective.
- B. Utiliser les techniques de transfert.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination correcte du sujet.
- Identification des idées importantes.
- Identification des détails importants.
- Transmission fidèle du message.
- Choix d'une technique appropriée au message.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- C. Appliquer les conventions des langues inuittitut et anglaise.
- D. Respecter les faits vocaliques.
- E. Adapter le message à l'auditoire et à la situation.
- F. Utiliser les appareils audio :
 - casque d'écoute;
 - microphone;
 - magnétophone.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation correcte des parties du discours.
- Respect des conventions de la langue parlée.
- Rectitude de :
 - l'intonation;
 - la diction;
 - la prosodie.
- Usage approprié du vocabulaire.
- Personnalisation du message.
- Utilisation efficace des appareils.

MODULE 21 : RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 480722

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant d'
effectuer une recherche d'emploi

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les différents aspects d'une méthode de recherche d'emploi.
- Consulter des sources d'information.
- Préparer des documents pour la recherche d'emploi.
- Planifier sa recherche d'emploi.
- Prendre contact avec des entreprises.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Préparation à la recherche d'emploi

- S'informer sur les étapes à suivre pour rechercher un emploi.
- Prendre connaissance des sources d'information pouvant être consultées pendant la recherche d'emploi.
- S'informer sur les critères de recrutement des différents types d'entreprises.
- Dresser une liste d'employeurs et de clients potentiels.
- Expérimenter des techniques d'entrevue.

PHASE 2 : Application d'un plan de recherche d'emploi

- Planifier les étapes d'exécution de sa recherche.
- Rédiger un curriculum vitae et une lettre de présentation.
- Effectuer les démarches prévues dans son plan de recherche.
- Tenir un journal de bord renfermant les étapes du plan de recherche et les démarches effectuées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Évaluation de ses démarches et des moyens utilisés**

- En s'inspirant de son journal de bord, commenter la pertinence des documents utilisés et l'efficacité de ses démarches.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves des ressources matérielles et des exemples pour faciliter l'exécution des travaux.
- Expliquer aux élèves les modes d'utilisation des documents de référence.
- Diriger les élèves vers les personnes-ressources pouvant les aider dans leur plan de recherche.
- Assurer un suivi tout au long de la progression des travaux.
- Favoriser les échanges d'opinions et la collaboration entre les élèves.
- Favoriser une démarche autonome personnalisée.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.
 - Recueille des données.

- PHASE 2 :
- Produit une lettre d'accompagnement et un curriculum vitae dans lesquels sont respectées les règles de présentation, et facilitant des données sur son expérience de travail, sa formation et ses compétences, ainsi que des renseignements personnels et relatifs à ses activités.
 - Dépose un journal de bord contenant les données relatives à chacune des étapes de son plan de recherche ainsi que la description des démarches effectuées.

- PHASE 3 :
- Fait, de manière réaliste et cohérente, le bilan de son expérience.

MODULE 22 : INTÉGRATION AU MILIEU DU TRAVAIL

Code : 480734

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de

s'intégrer au milieu de travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Être consciente ou conscient de la place qu'on occupe dans une entreprise.
- Exercer des tâches dans une entreprise.
- Être consciente ou conscient des changements de perception qu'entraîne un séjour en milieu de travail.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Préparation au séjour en milieu de travail

- Prendre connaissance des modalités et des renseignements relatifs au stage.
- S'informer sur la structure de l'entreprise.
- Se situer dans la structure de l'entreprise relativement à sa tâche et à sa place.

PHASE 2 : Séjour en milieu de travail

- Observer le contexte de travail.
- Effectuer différentes tâches professionnelles ou participer à leur exécution.
- Vérifier si la personne responsable du stage est satisfaite des activités exécutées.
- Faire état de ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches effectuées dans l'entreprise.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Comparaison de la perception de départ à la réalité du milieu**

- Comparer la perception du métier avant et après le stage.
- Évaluer les conséquences de l'expérience sur le choix d'un emploi.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise.
- Rendre possibles l'observation et l'exécution des tâches professionnelles.
- Assurer la supervision des stagiaires par une personne responsable de l'entreprise.
- Assurer l'encadrement périodique des élèves.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.
- Favoriser les échanges d'opinions entre les élèves et faire en sorte que tous et toutes s'expriment, particulièrement au moment de confronter la perception de départ à la réalité du milieu de travail.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Recueille des données relatives au stage et à la structure de l'entreprise.
 - Décrit les tâches prévues pour la ou le stagiaire.

- PHASE 2 :
- Respecte les directives de l'entreprise relativement aux activités qu'on lui permet d'exécuter à titre de stagiaire, ainsi que les horaires de travail et les règles de l'éthique professionnelle.
 - Fait état de ses observations sur au moins cinq aspects du contexte de travail et des tâches exécutées au cours de son stage.

- PHASE 3 :
- Résume son expérience en milieu de travail en indiquant les répercussions qu'elle aura sur le choix d'un emploi.

Éducation

Québec 

17-1306-01